



PROVENCE METROPOLE
Monsieur Jean-Luc Bertoglio
Directeur Général des Services
Le Pharo
58, Boulevard Charles Liron
13007 Marseille

V/réf. :
N/réf. : 310809 EVE CUM
Envoyée par bordereau EVE 00133 MER
Annule et remplace le courrier 280809 EVE CUM

Fos sur mer 31 août 2009.

Objet : Convention de Délégation de Service Public pour la conception, le financement, la réalisation et l'exploitation d'un Centre multifilières de traitement des déchets ménagers de la communauté Urbaine Marseille Provence Métropole à Fos-Sur-Mer (CUMPM) - Fiche de demande de modification des réseaux extérieurs.

Monsieur Bertoglio

EveRé, suite à la demande de GPMM et conformément à ses obligations contractuelles par rapport aux délais accordés par MSI en janvier / février 2010, effectuera les travaux de busage de la roubine dont le montant s'élève à 32.544,55 € HT en accord avec la FDM EVE PON MD 0 016 F ci-jointe.

Nous attendons la régularisation contractuelle de MPM dans le meilleur délai.

Je vous prie d'agréer, Monsieur Bertoglio, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Luis de la Parte
Directeur Général EveRé

EVE RE

FICHE DE DEMANDES DE MODIFICATION

CENTRE DE TRAITEMENT MULTIFAMILIARES DE
DECHETS MENAGERS

Document n° EVE-PON-MD-0-016 F

Date d'émission : 17/08/2009

Désignation de l'ouvrage / élément à modifier : Zone extérieur – Réseaux extérieurs

Mis en forme : Centré

Mis en forme : Haut : 5,39
cm, Bas : 2,22 cm

1. Rappel du projet

L'ensemble des travaux à réaliser à l'extérieur de la parcelle ne prévoyait aucune provision concernant des travaux liés à une présence actuelle ou future de réseaux enterrés appartenant à des tiers. et ce en l'absence de données réelles et sérieuses au dossier d'appel d'offres.

Le 8^{ème} alinéa de l'article 1.1 de la Convention de DSP n'autorise pas la CUMPM à faire réaliser, aux frais d'EveRé, tous les travaux nécessaires à une prise en compte de réseaux PAM non définis au stade de l'appel d'offres. Il peut ainsi être assimilé à une clause léonine

Plus de trois ans après la signature du contrat DSP, EVERE continue à avoir des difficultés à obtenir des informations précises et définitives du PAM. Ces données n'étaient donc pas prévisibles au stade de l'appel d'offres.

EveRé propose de finaliser cette fiche lorsque le PAM aura définitivement exprimé ses contraintes définitives.

Dans le bail à construction, le point de raccordement au réseau existant d'eau industrielle ou d'eau à usage incendie est situé au nord des terrains au droit de l'usine Lyondell Bayer.

2. Motivation de la modification (explicite)

- Amélioration produit
- Changement procédé
- Autre

Explications :

Les réalisations à l'extérieur de la parcelle nécessitent des aménagements pour la prise en compte des réseaux suivants (cf. plan SYN PON PG 0 027 B ci-joint). Les travaux déjà réalisés au 15 février 2009 sont :

- Dans l'emprise de l'ouvrage d'art

Déviations de la canalisation d'eau potable sous la rampe du pont,

Déviations d'une ligne téléphonique et d'une ligne fibre optique,

Les aménagements concernant les réseaux à prendre en compte risquent encore d'évoluer tant que les besoins et les contraintes n'auront pas été finalisés. Pour exemple, une déviation définitive de la

Mis en forme : Retrait :
Gauche : 2,02 cm

Mise en forme : Puces et
numéros

Supprimé : ¶

Supprimé : ¶
Busage de la roubine existant
pour les écoulements d'eaux de
la route.

Supprimé : 17/08/2009

FICHE DE DEMANDES DE MODIFICATION

CENTRE DE TRAITEMENT MULTIFAMILIARES DE DECHETS MENAGERS

Document n° EVE-PON-MD-0-016 F

Date d'émission : 17/08/2009

Désignation de l'ouvrage / élément à modifier : Zone extérieur – Réseaux extérieurs

Mis en forme : Centré

téléphonique devra être réalisée (information non connue au 15 février 2009).

Par ailleurs, Le GPMM demande maintenant (ultérieurement au 15 février 2009) que le raccordement au réseau d'eau industrielle soit réalisé derrière l'usine de MEREX et que le conduit soit en diamètre 700 mm.

De plus, le GPMM demande la mise en place :

- d'une « buse » (de fourniture GPMM) au niveau de la traversée de la voie ferrée pour permettre le passage d'une conduite d'eau brute en diamètre 1000mm dans le futur
- de busage de la roubine : pose de buses DN600 (de fourniture GPMM compris le terrassement, le lit de pose, le remblaiement avec de matériaux site, la fourniture et pose des têtes de sécurité DN600, la fourniture et mise en œuvre de grave traitée ep.35 et le re-profilage de fosse existant.

Mis en forme : Surlignage

Mis en forme : Police : (Par défaut) Tahoma, Couleur de police : Automatique, Surlignage

Mis en forme : Surlignage

Mis en forme : Police : (Par défaut) Tahoma, Couleur de police : Automatique, Surlignage

3. Description de la modification proposée :

Les modifications suivantes sont proposées pour la prise en compte des réseaux enterrés :

- Dévoiement de la canalisation d'eau potable hors de l'emprise de l'ouvrage d'art (650 ml de conduit PEHD en diamètre 300 mm)
- Dévoiement de la ligne téléphonique et d'une ligne fibre optique.(800 ml de conduit avec 5 fourreaux de diamètre 40 en PVC, et chambre de tirage tous les 200 m)
- Déviation définitive de la ligne téléphonique. Un devis pour ces travaux est joint en annexe.
- Busage de la roubine : un devis pour ces travaux est joint en annexe.

Mis en forme : Surlignage

L'ensemble des modifications à réaliser sera complété quand les besoins et les contraintes seront finalisés

Le raccordement au réseau d'eau brute derrière l'usine de MEREX entraine le passage sous les voies ferrées et sous la tuyauterie gaz mise en place pour le projet de cycle combiné (non précisé dans le contrat de DSP) de la conduite (cf plans en annexe). Ces modifications et impositions complémentaires entraine un surcoût de 825.525,64€ (différence des deux devis).

Le montant de la mise en place de la buse en béton s'élève à 99.565,26 € et le montant pour le busage de roubine s'élève à 32.544,55 €.

Mis en forme : Surlignage

Supprimé : 17/08/2009

FICHE DE DEMANDES DE MODIFICATION

CENTRE DE TRAITEMENT MULTIFILIERES DE DECHETS MENAGERS

Document n° EVE-PON-MD-0-016 F

Date d'émission : 17/08/2009

Désignation de l'ouvrage / élément à modifier : Zone extérieur – Réseaux extérieurs

Mis en forme : Centré

Supprimé : FICHE DE DEMANDES DE MODIFICATION

Tableau mis en forme

Supprimé : CENTRE DE TRAITEMENT MULTIFILIERES DE DECHETS MENAGERS

Document n° EVE-PON-MD-0-016 D
Date d'émission : 23/07/2009

Supprimé : ¶

Supprimé : ¶

Supprimé : ¶

Supprimé : ni

Mis en forme : Surlignage

4. Incidence sur les autres parties du projet :

Aucune

5. Incidence prévisionnelle sur :

- Les Délais OUI NON
- Les coûts OUI NON

Toute demande de modification ayant une incidence sur les coûts et/ou les délais devra faire l'objet d'un dossier complémentaire. Ce dossier (EVE SIT DG 0 078) traite des incidences sur les coûts et les délais des modifications connues au 15 février 2009. Ainsi il n'intègre pas le coût de la déviation définitive de la ligne France TELECOM (230 075,11 €), le coût de la mise en place de la buse béton au niveau des voies ferrées (99 565,26 €), le surcoût du raccordement au réseau d'eau brute derrière l'usine de MEREX (825 525,64 €), surcoût du busage de la roubine (32.544,55 €).

Supprimé : ni

Mis en forme : Surlignage

6. Impacts sur :

- ÉTUDES Non
- MATÉRIAUX - ÉQUIPEMENTS Non
- MISE EN ŒUVRE – CONSTRUCTION - ESSAIS Non
- PERFORMANCE Non
- EXPLOITATION Non
- GARANTIES Non
- SÉCURITÉ Non

Supprimé : ¶

Supprimé : ¶

Supprimé : 17/08/2009